



## aide à domicile : frais kms et repas

Par **droitetdevoir**, le **05/02/2013** à **11:36**

bonjour,

Depuis avril 2012, je travaille en tant qu'assistante de vie à domicile pour le compte d'une entreprise privée. Pour tous mes déplacements chez les particuliers, la société ne me verse aucune indemnité de trajet, il m'arrive d'effectuer plus de 40 kms par jour pour 2 ou 3 missions, parfois davantage.

Quelles sont mes possibilités de déductions de ces frais dans le cadre de ma déclaration IR 2012 ?

En ce qui concerne la prise des repas (aucune indemnité n'est accordée), elle s'effectue entre 2 interventions dans mon véhicule, car le temps imparti est très court parfois  $\frac{1}{4}$  h à  $\frac{1}{2}$  h.

Les heures réalisées mensuellement varient entre 30 et 60 h, donc faible salaire.

A préciser : la carte grise du véhicule est à mon nom, la société qui m'emploie a un bureau à plus de 25 kms de mon domicile, le planning et les feuilles de présence peuvent justifier les kms parcourus.

Merci de me répondre.